

Procès-verbal

Etaient présents :

- **Collège A**

- *Présents ou représentés :*

MM CHERKAOUI-MALKI, DECONINCK (procuration à E.FARA jusqu'à 17 h 10), FARA (jusqu'à 17 h 10), NARCE, WIPF (procuration à M.PICHON), FAIVRE, GUZZO (procuration à M. FAIVRE)

- *Absents:*

MME CHLUBA, M. DEMARQUOY

- *Excusé :*

M.BOLLACHE

- **Collège B**

- *Présents ou représentés :*

MM. ALIBERT, ANDREOLETTI (jusqu'à 17 h 15), LEVEQUE (jusqu'à 17 h 15), MOREAU, PICHON, RIALLAND, SAUCEDE (jusqu' à 17 h 10)
MMES ABED-VIEILLARD, PRUDENT (procuration à M.SAUCEDE jusqu' à 17 h 10)

- *Absent :*

M.BELLENGER

- **Collège des personnels BIATSS**

- *Présents ou représentés :*

MM. LOQUIN (procuration à MME GAETAN jusqu'à 17 h 25), ROLLIN (procuration à MME GUICHARD)
MMES GAETAN (jusqu'à 17 h 25), GUICHARD

- *Excusé :*

M. DER

- **Collège des usagers**

- *Présents ou représentés :*

M.M BEDU (procuration à M. VADOT jusqu'à 16 h 45), VADOT (jusqu'à 16 h 45)
MMES GALLAND (jusqu'à 16 h 45), KRUBA (de 15 h 20 à 16 h 45)

- **Collège des personnalités extérieures**

- *Présents ou représentés :*

M. CENSIER (procuration à M. CHERKAOUI-MALKI), M KADMIRI
MME FOUGERON (jusqu'à 15 h 30), MME LUSTRAT (procuration à M.NARCE)

- *Excusés :*

MM ALMEIDA, GAUJOUR

- *Absents :*

MM ROUSSET, WOYNAROSKI)

- **Membres consultatifs**

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR

- Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 20 septembre 2013

23 pour, 3 abstentions

- Informations du Directeur d'UFR

- compte rendu de la réunion des directeurs de composantes au Creusot.

Le Directeur d'UFR précise que la dernière réunion des directeurs de composantes s'est tenue au Creusot. Une visite de l'IUT et du Centre Condorcet et d'une partie du laboratoire LE2i a été organisée.

Point sur la mise en œuvre de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22.07.2013.

Un point sur la mise en œuvre de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22.07.2013 a été effectué. Une réflexion a été engagée sur le rôle du conseil des directeurs de composantes-après des différents conseils. Cette réflexion n'est pas aboutie. Quelle sera la nouvelle place des composantes dans la stratégie de l'uB ? Ce conseil pourrait être appelé à valider des

indicateurs et il serait souhaitable que ces avis soient transmis aux conseils. Ceci pose la question du rôle du CA : doit-il appliquer les décisions de la gouvernance ou faire des choix politiques ?

M.KADMIRI fait un point sur ce qui est en œuvre à l'UFC. Lors de la dernière campagne pour l'élection à la présidence, M.BAHI avait opté pour un Bureau élargi composé des directeurs de composantes et de laboratoires, réuni quelques jours avant le CA. Le précédent président, M.CONDE, avait invité les directeurs d'UFR à assister au CA sans droit de vote et ils sortaient lors des délibérations. Pour l'avenir, le sujet n'est pas encore à l'ordre du jour. Un important travail est en vue avec la rédaction des statuts de l'UBFC. Il a été parlé du conseil académique et l'élection des VP de la commission de la recherche et de la Formation a été faite, les précédents vice-présidents ont été réélus.

Le Directeur d'UFR précise que le fait que les membres des conseils n'aient pas été élus sur certaines des nouvelles missions qui leur sont attribuées peut poser problème, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la carrière des enseignants-chercheurs. En effet, le CS, quand il a été élu, n'avait pas cette mission, ce qui peut poser problème dans cette période transitoire.

M.KADMIRI ajoute que le conseil académique doit siéger jusqu'en 2016 avec les membres actuels ; il sera consulté sur la prochaine campagne d'emplois.

Le Directeur d'UFR rappelle qu'un vote doit avoir lieu sur la communauté d'établissements.

M CHERKAOUI-MALKI précise que les dossiers idex devront être présentés par l'UBFC.

Périmètre des composantes

Le Président de l'uB projette de mettre en place une autonomie des laboratoires par rapport aux UFR, sur le plan financier, voire plus : campagne d'emplois BIATSS, enseignants-chercheurs, formations et masters. Trois laboratoires vont être gérés indépendamment des UFR à titre exceptionnel, issus pour plusieurs d'entre eux de l'UFR sciences et techniques. Cette question du positionnement des laboratoires est un sujet très délicat, qui suscite des inquiétudes notamment des UFR scientifiques, d'autant que le débat de fond sur ce dossier ne s'établit pas.

Par ailleurs, il existe un projet de master en lien avec AREVA dans cette UFR.

Réforme des intitulés de licence et de masters.

L'objectif du comité de suivi des masters est de diminuer de moitié les intitulés de masters. Le document de travail est très inquiétant pour les UFR de biologie. La mention « sciences de la vie et de la santé » pourrait ainsi éclater en cinq, ce qui représenterait un retour dix ans en arrière. Il existe 83 mentions SVS en France. C'est moins délicat pour la mention QAS. Le Président de l'université a indiqué que cette réforme serait appliquée à la rentrée 2015.

Pour M.MOREAU, on n'a pas le temps de tout éclater pour la rentrée 2015.

Le Directeur d'UFR déplore l'absence, ou le très faible nombre, de scientifiques dans le comité Master.

M CHERKAOUI-MALKI fait état du mécontentement très fort de la CP CNU, qui a participé à une réunion au ministère la veille.

M.SAUCEDE trouve ce projet bizarre car l'AERES avait demandé d'éviter la tubularité. Il s'agit peut-être d'une stratégie qui consiste à créer beaucoup de petites formations qui disparaîtront car non viables.

Le Directeur d'UFR précise que les spécificités se feront au travers des parcours. C'est surtout la biologie qui pose problème. Il faut faire remonter les mécontentements auprès du Ministère mais la gouvernance de l'uB estime que ce n'est pas urgentissime compte tenu du calendrier.

M.KADMIRI ajoute qu'il serait nécessaire de réfléchir très vite au niveau des deux universités car elles vont présenter les maquettes ensemble.

Le Directeur d'UFR précise que les maquettes et filières seront accréditées globalement : moyens, insertion professionnelle, ce qui va fortement compliquer nos prochaines échéances de contractualisation.

M.PICHON souligne qu'en licence, il y a moins de soucis.

M.FAIVRE estime que cette réforme se répercutera nécessairement sur la licence.

- compte rendu de la réunion de la Conférence des Directeurs d'UFR Scientifiques (CDUS) du 17.10.2013.

Etat des lieux des modalités d'association des directeurs de composantes aux décisions politiques.

Lors de la réunion de la CDUS, un tour d'horizon des pratiques dans les établissements a été effectué. Les différences sont très significatives : dans certaines universités, les directeurs d'UFR assistent au CA, avec dans certains cas, un droit de parole sans droit de vote. Les directeurs font valoir que l'avis du conseil des composantes ne devrait pas être formulé d'après un vote, qui ne serait pas représentatif, car leurs tailles et leurs problématiques sont différentes.

Concours « Faites de la Science ».

Cette année, la finale nationale aura lieu à Montpellier, avec un règlement toiletté. Dans certaines régions, le concours est fusionné avec « c'est génial ».

M.ANDREOLETTI signale que M.CENSIER, IPR, s'est désolidarisé de « c'est génial » qui est plus élitiste.

Le Directeur d'UFR précise que pour « c'est génial », il y aura plus de crédits au national et moins au local.

M.KADMIRI indique que son UFR l'a organisé pendant sept ans et a arrêté.

M.ANDREOLETTI souligne qu'en Bourgogne, la manifestation rencontre un succès croissant : cinq établissements ont candidaté il y a deux ans et 10 il y a un an.

Le Directeur d'UFR mentionne le village des masters scientifiques, « RUES », qui permet des rencontres entre masters et industriels au plan national.

Il y a par ailleurs une réflexion au niveau licence sur les parcours adaptés/différenciés. Une journée sera organisée en décembre qui aura pour objet de proposer des moyens adaptés aux étudiants les plus en difficulté.

M.PICHON ajoute qu'il y a une vraie réflexion sur l'utilité du PRL.

Le Directeur d'UFR souligne que l'uB est citée en exemple. La réflexion actuelle porte sur le L1 en deux ans, la préprofessionnalisation et le parcours pour accéder en L3 professionnelle.

M.PICHON indique qu'un seul étudiant de licence générale y entre chaque année en moyenne. En IUT, la moitié proviennent de DUT.

M.LEVEQUE explique cela par le fait qu'il faut aller à Nevers. De plus, les L1 et L2 ne connaissent pas les contrats de professionnalisation. La majorité de ceux qui s'inscrivent en licence professionnelle le font pour trouver un emploi, d'autres ont peur de suivre les filières classiques à l'université.

M.KADMIRI précise qu'à Besançon, elles sont presque toutes en apprentissage. Ensuite, le choix est de ne pas les admettre en master et de ce fait, ils partent ailleurs. Il y a beaucoup de demandes mais deux à trois seulement sont admis.

M.RIALLAND pense que cela s'inscrit dans la réflexion en cours sur la refondation des liens entre BTS, IUT, universités.

Suite à une question de M.KADMIRI, un débat s'engage sur l'admission d'étudiants de Campus France.

- Point sur les Ressources Humaines

- Le Directeur d'UFR annonce le départ d'Agnès PINTE de l'antenne financière, suite à sa réussite à un concours de technicien à l'INRA, ce qui porte à trois le nombre de départs de l'antenne depuis la rentrée, sur un effectif de 3.5. Une demande de rendez-vous auprès du président est envisagée.

- Est annoncée la publication d'un poste d'adjoint administratif au recrutement sans concours 2013, pour le secrétariat pédagogique licence.

- Questions institutionnelles

- Des élections partielles vont être organisées au conseil d'UFR pour pourvoir trois sièges dans le collège des usagers. Elections les 27 et 28 novembre 2013, candidatures au plus tard le 18.11 à 10 h 00, auprès de la responsable administrative.

- La fin de mandat du directeur d'UFR interviendra le 14.01.2014. L'élection sera effectuée par le conseil début janvier 2014.

- Les résultats des élections dans les conseils de départements, organisées le 18.10.2013 de 8 h à 13 h, sont les suivants :

▪ **département ETEC**

➤ **Collège A :**

50% de votants, 1 bulletin nul

M. Jean-François DECONINCK : 11 voix, élu

M. Frank CEZILLY : 4 voix, non élu

➤ **Collège B :**

34.8% de votants, 4 bulletins nuls

M. Jean LEVEQUE : 12 voix, élu

➤ **Collège des personnels BIATSS :**

55% de votants, 0 bulletin blanc ou nul

Mme Agnès FABRE, 17 voix, élue

Mme Emilie STEIMETZ, 14 voix, élue

M. Théophile COCQUEREZ, 14 voix, élu

➤ **Collège des usagers :**

11% de votants, 0 bulletin blanc ou nul

M. Augustin MAINSONHAUTE, 23 voix, élu

Mme Léa BIDAULT, 23 voix, élue

M. Thomas GOUROUX, 20 voix, élu

M. Sébastien ZITO, 20 voix, élu

▪ **Département SAVAN**

➤ **Collège B des enseignants-chercheurs et enseignants**

12.5 % de votants, 0 bulletin blanc ou nul

M. Charles THOMAS : 11 voix, élu

M. Gérard LIZARD : 10 voix, élu

Mme Véronique LAURENS, 10 voix, élue

M. Jérôme BELLENGER, 8 voix, élu

▪ **Département LICENCE**

➤ **Collège des enseignants-chercheurs et enseignants**

34.7% de votants, 3 bulletins nuls

M. Benoît POINSSOT, 26 voix, élu

M. Mustapha CHERKAOUI MALKI : 24 voix, élu

MME GUICHARD et M.MOREAU soulignent que des chercheurs et ITA n'étaient pas informés de ces élections. Sur beaucoup de choses, l'information ne leur arrive pas.

M.RIALLAND et MME CLERGET précisent que les informations ont été envoyées aux directeurs de laboratoires, à charge pour eux de les diffuser aux personnels des ESPT, dont il est difficile d'avoir une liste à jour.

Le Directeur d'UFR demande que la liste des personnels des grands organismes soit réactualisée.

M.LEVEQUE estime que si les chercheurs n'ont pas de rapport avec l'enseignement, ils n'ont pas nécessairement le droit de vote.

Le Directeur d'UFR a fait vérifier ce point dans les règlements des départements et il s'avère qu'il n'est pas précisé un nombre d'heures minimal d'enseignement à réaliser pour être électeur.

- **Questions budgétaires**

dotation en heures complémentaires

- Le Directeur d'UFR annonce au conseil son intention d'envoyer un courrier au Président avant le CA du 23.10.2013 à propos de la dotation en heures complémentaires pour 2014, en baisse de 17 000 € par rapport à la dotation allouée en 2013. Certaines formations enregistrent des évolutions significatives du nombre d'inscrits, comme la L2 (plus 25%) ou le M1 QAS (plus 32%). Même si le potentiel est notablement accru par l'augmentation du nombre de doctorants contractuels, une incertitude existe quant à la soutenabilité de l'offre de formation, d'autant que certaines filières comme le master BOP avaient réduit drastiquement leurs maquettes l'année dernière, ce qui ne sera pas le cas cette année. De plus, les inscriptions dans les options au S2 ne sont pas encore connues, ce qui rend l'exercice de prévision difficile.

M.RIALLAND estime que l'on crée des déséquilibres en dédoublant les amphithéâtres. Même s'il est pour le dédoublement, la priorité selon lui est d'arriver à maintenir les groupes de TP à 15 et que le coût supplémentaire en CM ne pénalise pas les TP. Le souci est de gérer au mieux la pénurie.

Le Directeur d'UFR observe que cette remarque sur les dédoublements de CM à partir de 200 n'est pas adaptée à la situation en L2 où les effectifs sont de 350, ce qui est très loin de 200.

M.FAIVRE indique que la commission de l'enseignement peut en rediscuter mais il faut des bases nouvelles.

Pour M.PICHON, la seule marge sera la DGF. Les TP ne sont déjà pas intéressants faute de moyens.

Pour M.VADOT, un amphithéâtre à 200 ou à 400 étudiants, c'est différent pour les étudiants.

M.PICHON confirme que plus les amphithéâtres sont surchargés, plus est difficile la liaison lycée-université.

M.FAIVRE annonce qu'au début du S2, l'UFR sera peut-être contrainte de réajuster.

M.RIALLAND estime que si l'on est obligé de réduire les maquettes, c'est regrettable.

Le Directeur d'UFR pense qu'avec le potentiel, on devrait en grande partie pouvoir compenser mais s'il s'avère qu'il y ait un choix à faire entre CM et TP, il choisira de surcharger des CM pour des raisons de sécurité liées à l'organisation des TP.

M.VADOT observe que les 400 inscrits ne viennent pas. Il faudrait être plus strict vis-à-vis des étudiants qui « dérangent ».

M.PICHON estime que l'on ne peut pas ne pas se réjouir de l'augmentation des effectifs.

Le Directeur d'UFR signale une idée de mise en place de capacités d'accueil à l'uB, qui s'accompagnerait d'une sélection des candidats par tirage au sort.

MME GALLAND indique qu'à Montpellier, ce système de tirage au sort existe.

M.FAIVRE souligne le paradoxe qu'il y a à chercher à accroître l'attractivité et à rencontrer des problèmes de financement quand les inscrits augmentent.

Le Directeur d'UFR rappelle que la dotation est calculée sur N-1 donc il est paradoxalement pénalisant d'augmenter en effectif.

M.MOREAU demande comment sont comptabilisés les groupes : à 34 inscrits, y a-t-il deux groupes de TD ? Il faudra réajuster en janvier 2014.

- calendrier de fin d'exercice 2013 :

Le pôle finances a annoncé le calendrier de fin d'exercice 2013 :

- fin de saisie des bons de commande : 29.11.2013
- fin de saisie des missions : 20.12.2013

- Locaux

- Suite à notre demande, une réunion est prévue le 28.11 entre la direction de l'UFR et la vice-présidente déléguée au patrimoine, l'adjointe à la DGS et le directeur du pôle patrimoine, pour parler des locaux de Gabriel. Ce sera l'occasion de discuter de la rénovation de la salle du conseil et de nos besoins en locaux.

MME GUICHARD souhaite savoir si la question de l'accessibilité sera abordée également.

MME GAETAN rappelle aussi la problématique des serres.

- Etudiants

- Le Directeur d'UFR fait état d'un tragique accident d'avion au cours duquel 3 membres proches de la famille d'une étudiante du M1 SVS, parcours PNAS, ont disparu.

M.CHERKAOUI MALKI s'interroge sur la mise en place d'une cellule psychologique pour elle.

Le Directeur d'UFR répond qu'elle est pour l'instant prise en charge par le ministère des affaires étrangères puis l'université déclenchera un accompagnement individualisé.

- Questions statutaires

- Elections partielles dans les commissions et au Bureau de l'UFR

Le Directeur d'UFR rappelle que des élections partielles doivent être organisées pour pourvoir des sièges devenus vacants dans les commissions de l'UFR, par suite de mutation de personnel ou de départ d'étudiants.

- commission du personnel : pas de candidat
- commission de la communication: une seule candidate, Mme Chloé GALLAND, qui est élue à l'unanimité (27 voix) par vote à bulletins secrets-
- commission des Relations Internationales: une seule candidate, Mme Chloé GALLAND, qui est élue à l'unanimité (27 voix)-par vote à bulletins secrets.

- Election partielle au Bureau de l'UFR :

MME Chloé GALLAND, seule candidate, est élue à l'unanimité (27 voix) par vote à bulletins secrets-

- Questions pédagogiques

- Compte rendu de la Commission de l'Enseignement, de l'aide à la réussite et de l'insertion professionnelle

▪ 2^{ème} appel à projets PPI : classement des demandes

Le Directeur d'UFR explique que sept projets ont été déposés pour ce 2^{ème} appel à projets PPI. L'UFR est concernée par deux thématiques : équipements de TP et projets innovants des composantes (PIC). Puis il invite M.FAIVRE à présenter les différents projets et à communiquer le classement proposé par la commission de l'enseignement.

M.FAIVRE communique les départements d'enseignement concernés par les projets déposés et le classement proposé.

➤ Projets innovants des composantes

1. Modernisation de l'amphithéâtre Pasteur.

2. Création d'un enseignement intégré pour le suivi à distance de mammifères sauvages.
3. Salle informatique 3D interactive.

➤ **Equipements TP**

1. Acquisition de matériel de mesure et de préparation d'échantillons pour les TP de licence.
2. Télé-acquisition et cartographie numérique de paramètres de terrain.
3. Nanodrop, bases génomique et protéomique.
4. Exploration cardio-métabolique chez la souris.

Un débat s'engage autour de deux des projets présentés : salle 3D et amphithéâtre Pasteur.

M.FAIVRE observe que la salle 3D risque d'accroître le taux d'utilisation alors que l'UFR a déjà besoin d'une 3^{ème} salle informatique.

M.ANDREOLETTI répond qu'il a contacté les UFR sciences et techniques et médecine et qu'à court terme, seule notre UFR l'utiliserait.

M.FAIVRE juge nécessaire de trouver une salle supplémentaire pour l'informatique en premier lieu.

Le Directeur d'UFR pose la question : est-ce que l'on demande le projet puis on cherche la salle ou l'inverse ?

M.VADOT rappelle qu'il y a plusieurs années, un étudiant gérait la salle informatique entre 12 et 14 h. Est-ce que ce dispositif pourrait être remis en place ?

Il lui est répondu que non en raison des vols commis alors.

M.MOREAU demande confirmation que le projet de rénovation de l'amphithéâtre Pasteur relève bien des PIC.

MME ABED-VIEILLARD le confirme en raison de l'équipement multimédia qui est sollicité.

M.LEVEQUE demande si l'UFR n'est pas hors de ses missions en présentant un projet de rénovation du bâti. De plus, l'amphithéâtre Pasteur n'est pas géré par l'UFR.

Le Directeur d'UFR répond qu'il faut distinguer la gestion de l'occupation, effectivement assurée par le planning droit-lettres et la gestion des locaux, assurée par l'UFR.

M.FAIVRE rappelle que la rénovation du bâtiment Gabriel devrait être une ligne du prochain CPER mais à quelle date ?

Le Directeur d'UFR s'interroge sur l'éventualité de ne demander dans le cadre du PPI que la «modernisation de l'amphithéâtre » et pas « la rénovation du bâti ».

Le besoin de rénovation de l'amphithéâtre est rappelé par plusieurs enseignants-chercheurs, qui relèvent des manquements à la sécurité.

M.MOREAU suggère de faire venir la commission de sécurité.

M.LEVEQUE juge nécessaire de revoir la présentation du projet, en indiquant en premier la rénovation multimédia puis le bâti.

Le Directeur d'UFR estime que le risque est de nous demander d'attendre le CPER de 2015.

M.SAUCEDE estime que si ce projet éventuellement classé en 1^{ère} position ne joue pas sur l'éligibilité des autres, pourquoi ne pas le proposer ?

Le Directeur d'UFR invite M.PICHON à revoir la présentation du dossier en présentant l'innovation multimédia en premier.

M.RIALLAND souhaite savoir si, pour le projet « suivi de mammifères sauvages », le matériel est à usage unique.

M.KADMIRI observe qu'au niveau de l'université, le classement jouera et que les votes seront examinés. L'absence d'unanimité pourrait faire penser qu'il n'y a pas d'accord en interne sur les priorités.

Le conseil étant favorable à un vote sur le classement proposé par la commission de l'enseignement, Le Directeur d'UFR soumet au vote le classement des PIC :

➤ **Projets innovants des composantes**

1. Modernisation de l'amphithéâtre Pasteur.
2. Création d'un enseignement intégré pour le suivi à distance de mammifères sauvages.
3. Salle informatique 3D interactive.

16 pour, 9 abstentions, 2 contre

➤ **Equipements TP**

M.FAIVRE indique que le projet portant sur du matériel de mesure pour la salle de TP de licence est une suite du projet PPI accepté lors du 1^{er} appel à projets PPI, l'université ayant indiqué qu'il fallait présenter ce matériel dans le cadre des PPI et non des équipements pédagogiques.

Puis il indique que certains projets n'ont pu être examinés par la commission de l'enseignement en raison d'une réception trop tardive de ceux-ci. Il insiste sur le fait que, l'année prochaine, il ne déclarera recevables que les projets déposés auprès de lui dans les délais.

M.MOREAU ajoute que si le porteur de projet est en retard, c'est qu'il n'a pas jugé le dépôt du dossier comme prioritaire.

Le Directeur d'UFR est d'accord pour un strict respect des échéances à condition que cette règle s'applique à tous. Il soumet au vote le classement proposé par la commission de l'enseignement :

1. Acquisition de matériel de mesure et de préparation d'échantillons pour les TP de licence.

2. Télé-acquisition et cartographie numérique de paramètres de terrain.
3. Nanodrop, bases génomique et protéomique.
4. Exploration cardio-métabolique chez la souris.

25 pour, 2 abstentions

- Questions relatives aux ressources humaines

- Point sur les ATER et les doctorants contractuels obtenus pour 2013.2014.

- Deux ATER 12 mois, deux ATER 11 mois, un ATER 9.5 mois
- Vingt-deux doctorants contractuels « enseignement »

- Ajustement de la campagne d'emplois 2014

Le Directeur d'UFR fait état du report d'un an de la vacance du poste de MCF d'anglais occupé par MME MAGNET ; avec toutefois le maintien de la publication d'un emploi de PR de biochimie en 2014 (64^{ème}). Une difficulté est à prévoir quand le poste de PRAG d'anglais sera pourvu car 20% de son emploi du temps concerneront l'anglais généraliste pour le CLES et l'UFR devra recruter des intervenants extérieurs pour l'anglais de spécialité, ce qui aura un coût.

M.SAUCEDE soulève le problème que représentera un emploi du temps imposé par une autre composante.

M.KADMIRI souligne le paradoxe qu'il y a à remplacer un MCF par un PRAG afin d'augmenter le potentiel et ensuite à enlever 20% pour de l'anglais généraliste dispensé ailleurs.

Le Directeur d'UFR conclut qu'il y aura nécessairement une surcharge.

- Fonctions ouvrant droit à PRP (Prime de Responsabilités Pédagogiques).

Le Directeur d'UFR explique le contexte: il engage la réflexion sur ce thème sachant que la répartition se fera en novembre. Un cadrage existe au niveau de l'université: nombre minimal d'heures à payer, certaines fonctions non éligibles(VP), directeurs des études de L1 et directeur d'UFR pris en charge par l'uB.

M.PICHON rappelle que M.KHAN avait émis le souhait d'une prise en compte de sa fonction à l'animalerie de l'UFR l'année dernière.

MME GUICHARD souhaite savoir si ces primes sont cumulables.

Le directeur d'UFR répond que oui.

M.RIALLAND souhaite savoir si la prime est versée a priori ou a posteriori et si un nombre d'heures est imposé par l'uB. Il pense à l'hypothèse où quelqu'un n'aurait pas assumé totalement sa fonction: si la prime est versée a posteriori, il est possible de demander un bilan aux bénéficiaires. Certaines commissions ne fonctionnent pas et pourtant leurs responsables reçoivent une prime.

M.SAUCEDE verrait plutôt une situation contraire, c'est-à-dire des responsables qui s'investissent beaucoup plus que le nombre d'heures attribué. Il est d'ailleurs difficile de trouver des volontaires pour assurer certaines responsabilités.

Le Directeur d'UFR précise que la désignation des bénéficiaires par l'UFR est faite a priori. Il existe un référentiel, qui prévoit une fourchette entre 6 et 96 heures.

M.KADMIRI indique qu'à l'UFC, le minimal est de 12 h, conformément au texte.

M.SAUCEDE souhaite savoir si c'est le ministère qui fixe le nombre d'heures minimal.

Le Directeur d'UFR répond que non, ce nombre est fixé selon l'enveloppe.

M.MOREAU demande si un bénéficiaire peut cumuler plusieurs fonctions.

Le Directeur d'UFR répond que oui. Les bénéficiaires doivent opter soit pour une prime, soit pour une décharge, laquelle est saisie dans le logiciel services. Ce n'est pas une prime de résultats, toutefois, l'UFR peut faire en sorte que certaines commissions fonctionnent mieux.

M.MOREAU pense que c'est le travail du Bureau de l'UFR que d'évaluer les modalités de fonctionnement des commissions et de donner des indications à ses responsables.

M.ALIBERT estime que le nombre de réunions n'est pas forcément le critère à retenir.

M.PICHON pense que les fonctions de responsables de champs disciplinaires pourraient être ajoutées car elles représentent une charge qui peut être conséquente.

M.KADMIRI donne quelques exemples de primes à l'UFC, qui montrent une meilleure prise en compte des charges dans cet établissement: directeur adjoint d'UFR: 80 HTD, responsable de master : 36, responsable de licence: 72 et de licence professionnelle : 30.

M.PICHON répond que le fonds de roulement des deux établissements n'est pas comparable ; à l'uB il est de 42 M€.

Le Directeur d'UFR est d'accord pour confier au Bureau de l'UFR la mission de « booster » certaines commissions. Cela étant, les membres de commissions peuvent s'adresser à leurs responsables s'ils estiment que le travail n'est pas assez soutenu. La question est de savoir quelle vitrine de l'UFR on veut donner. La commission de la recherche pourrait s'impliquer dans le dossier actuel de l'indépendance des laboratoires par rapport aux UFR.

M.RIALLAND ajoute que la commission de la recherche est importante pour associer les directeurs de laboratoires aux formations.

ME ABED VIEILLARD approuve, cela leur donnerait une légitimité.

Le Directeur d'UFR rappelle les fonctions ouvrant droit à prime ou décharge proposées pour 2013.2014 :

Fonction(s) reconnue(s)	Nombre minimal d' heures
Direction de filière sauf L1 SV et L2 SV	12,0
Direction de L2 SV +PCB	48,0
Direction de commission	12,0
Direction-adjointe de l'UFR	12,0
PRL L1/orientation active	12,0
Equipements pédagogiques/PPI	12,0
Direction de mention de master	12,0
Direction de département	12,0

* sous réserve de l'enveloppe attribuée pour 2013.2014

Le Bureau de l'UFR est missionné pour :

- effectuer un bilan de l'activité des commissions et les relancer si nécessaire
- étudier la faisabilité du versement d'une prime de 12 h aux responsables de champs disciplinaires

Unanimité (15 pour)

- **Compte rendu des commissions**

- Communication
- Finances
- Relations Internationales

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- **Questions diverses**

- Demande d'inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'UFR de la question de l'assiduité des membres élus du conseil, avec établissement d'un fichier des présents et absents à diffuser aux membres de l'UFR (M.MOREAU).
- Demande d'amélioration de la communication vis- à- vis des chercheurs et ITA, notamment lors des prochains scrutins (M.MOREAU et MME GUICHARD)
- Demande de M.FAIVRE de réactivation en 2014 d'un D.U en « sommeil » depuis 2007 sur les techniques de recensement d'oiseaux, *le CTRO : Certificat sur le Techniques de Recensements*

d'Oiseaux sous réserve qu'il y ait assez d'inscrits (15 à 18 personnes). Ce DU pourrait concerner des personnels de l'ONF, de la fédération de la chasse, des collectivités territoriales et quelques particuliers, la formation étant organisée sur 5 jours et demi. Droits 'inscription de 900 € en cours d'examen par le SEFCA qui souhaiterait les réévaluer.

Unanimité (15 pour)

Le Directeur d'UFR fait état du problème rencontré avec le DU GEOFAS qui, malgré un effectif de 15 candidats, n'a pas pu ouvrir. Il en a été informé par le SEFCA, l'enseignant responsable ayant répondu que cette formation n'était plus opérationnelle. Certains enseignants-chercheurs de la discipline font état de leur surprise.

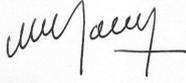
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.

A Dijon, le 4 novembre 2013

Le Directeur de l'UFR

« Sciences Vie, Terre et Environnement »

Michel Narce



H. NARCE